



**HAL**  
open science

## Habermas pour penser les pathologies sociales réellement existantes

France Aubin

► **To cite this version:**

France Aubin. Habermas pour penser les pathologies sociales réellement existantes. AISLF Colloque Sociétés en mouvement, sociologie en changement dans le cadre de l'AISLF 2016 à Montréal, Jul 2016, Montréal, Canada. hal-01972787

**HAL Id: hal-01972787**

**<https://hal.science/hal-01972787>**

Submitted on 7 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## HABERMAS POUR PENSER

### LES PATHOLOGIES SOCIALES RÉELLEMENT EXISTANTES <sup>1</sup>

France AUBIN \* <sup>2</sup>

Dans le contexte nord-américain, la grande majorité des approches sociopolitiques de la communication reposent au moins implicitement sur une certaine conception de la démocratie libérale. Celle-ci suppose que les citoyens élisent librement leurs représentants et que ceux-ci ont des comptes à rendre. La démocratie libérale suppose également que les citoyens ont accès à des médias dans lesquels ils peuvent s'exprimer librement eux-mêmes. Ces médias, dans lesquels s'expriment les citoyens via différentes tribunes, y compris des tribunes dans lesquelles ils commentent et critiquent le travail des médias, jouissent de la liberté de presse nécessaire à l'accès du public à l'information qu'ils diffusent. Cette information contribue à la formation d'une opinion publique éclairée dont doivent tenir compte les représentants politiques. Les journalistes agissent comme médiateurs, posant aux représentants politiques les questions que les citoyens seraient susceptibles d'adresser eux-mêmes. C'est ce qu'on appelle la responsabilité sociale des journalistes. De nombreux auteurs, dont Anne-Marie Gingras (2006), ont bien montré que ces postulats liant la démocratie à des médias qu'on dit libres, relevaient davantage de l'idéal, voire de l'utopie. Pour paraphraser Gingras, il s'agirait d'un grand malentendu. Il n'en demeure pas moins que ces conditions idéales constituent le cadre normatif qui sous-tend les pratiques médiatiques. C'est à partir de ce cadre normatif que l'on juge encore le travail des médias mais également celui des institutions et des procédures qui relèvent de l'espace public.

De fait, ces conditions, plus ou moins idéales, s'actualisent partiellement dans un certain nombre d'institutions, comme les organismes de réglementation de la radiodiffusion et des télécommunications <sup>3</sup>, des ministères <sup>4</sup>, des sociétés d'État <sup>5</sup>, des procédures <sup>6</sup>, des lois <sup>7</sup>, des politiques <sup>8</sup>, des subventions, ainsi que des mesures fiscales. Ces institutions et procédures mobilisent les notions de service public, de démocratie et d'identité nationale (Lacroix et Tremblay 1997 ; Raboy, 2000) faisant valoir

---

<sup>1</sup> La conférence que je vais livrer ici s'inspire en partie d'un ouvrage à paraître cette année aux PUQ et qui portera sur les perspectives critiques en communication. J'y ai commis un petit chapitre sur Habermas et je reprends ici une partie de la section qui porte sur l'opérationnalisation de certains concepts en communication. Dans l'ouvrage, je m'étais limitée à proposer des pistes de recherche en lien avec l'espace public. Aujourd'hui, j'intégrerai des réflexions liées à la théorie discursive de la morale, mieux connue sous le nom d'éthique de la discussion.

<sup>2</sup> Communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières

<sup>3</sup> Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CTRC) au Canada.

<sup>4</sup> Comme le ministère de Patrimoine Canada, le ministère de l'Innovation, Sciences et développement économique du Canada, ou encore le ministère de l'Éducation du Québec.

<sup>5</sup> Par exemple : la Société Radio-Canada, Télé Québec, la BAC, la BANQ, la SODEC et les Conseils des arts.

<sup>6</sup> Comme les mécanismes de consultation (les audiences du CRTC) et les organes d'autoréglementation (le Conseil de presse du Québec, l'Association canadienne des radiodiffuseurs...).

<sup>7</sup> Dont la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur le droit d'auteur*.

<sup>8</sup> Comme celle du contenu canadien, de la radiodiffusion, de la propriété croisée des médias, des communications gouvernementales, etc.

particulièrement le rôle des industries culturelles dans le maintien ou la consolidation du lien social <sup>9</sup>. Le caractère plus ou moins idéal des conditions d'exercice du débat public, voire le détournement des institutions qui les encadrent, peuvent être thématiques en termes de pathologies sociales, comme dans *L'espace public* (Habermas, 1978). On pourrait aussi les aborder en s'inspirant de l'éthique procédurale mise de l'avant notamment dans *Droit et démocratie* par Habermas (1997) et mieux connue sous le nom d'éthique de la discussion. Dans les vingt minutes dont je dispose, j'aborderai brièvement tour à tour l'un et l'autre concept en vue de montrer comment ils peuvent jouer un rôle important pour les approches sociopolitiques de la communication.

En gardant à l'idée que les deux concepts sont deux facettes de la même préoccupation de Habermas pour les modalités délibératives, je traiterai de l'espace public en ce qui a trait aux dispositifs sociotechniques de la discussion publique (ou débat public) ainsi qu'à leur régulation. Ces dispositifs s'inscrivent dans la « dimension structurelle » de l'espace public (Dahlgren, 2000). L'examen de ces dispositifs permet de vérifier la présence (ou non) des conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'espace public. Ces conditions recoupent fort évidemment certaines de celles qu'avait examinées Habermas à la fin des années cinquante du siècle précédent, mais tiennent compte des mutations apportées à l'espace public depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle. Je traiterai ensuite de l'éthique de la discussion que j'appréhende comme l'ensemble des dispositifs sociopolitiques afférents à la discussion publique dans les sociétés complexes. L'examen de ces dispositifs permet de vérifier la validité des normes élaborées dans l'espace public ou plus précisément, d'examiner la procédure de validation. Mon objectif sera de montrer comment ces deux ensembles conceptuels demeurent féconds pour explorer de nombreuses problématiques en sociologie de la communication.

## Espace public

Quatre grandes orientations de recherche sont possibles pour travailler avec le concept d'espace public : la première est plus théorique ; les trois autres renvoient à des enjeux de gouvernance politique (par les États) ou globale (par les États, la société civile et le Marché).

Tout d'abord, sur le plan théorique, il paraît nécessaire de poursuivre la révision conceptuelle de l'espace public. Celle-ci s'impose pour tenir compte du web et des médias socionumériques. La fragmentation et la pluralisation des sphères publiques sont largement reconnues (Aubin, 2014). Toutefois, l'élargissement associé à Internet, qui a suscité de nombreuses recherches depuis une quinzaine d'années (notamment George 2003 ; Dahlgren, 2000 ; et Cardon, 2010), a vu s'affronter des chercheurs sur le rôle des nouvelles technologies et le débat n'est pas encore clos. Certains, dont Castells (1998), ont décrété que le réseau internet allait permettre d'horizontaliser la communication (de favoriser une communication symétrique, non verticale et non hiérarchique) alors que d'autres ont souligné sa contribution au renouvellement du capitalisme (Garnham, 2000).

---

<sup>9</sup> *A contrario*, elles mobilisent également une logique commerciale, qui témoigne de la colonisation partielle mais croissante de la sphère culturelle par le marché.

Aujourd'hui, l'appréciation des technologies de communication et de l'information paraît plus nuancée, mais de nouvelles préoccupations se font jour. Les enjeux soulevés d'une part par la systématisation de la surveillance (Mattelart, 2007, 2010 ; Lyon, 2002, 2007) et d'autre part, par l'impact des algorithmes dans nos vies (Lessig, 2006 ; Klein, 2002 ; Cardon, 2013 ; Pasquale, 2015) rééditent cette fois les craintes formulées par Habermas sur la reféodalisation du quotidien (le monde vécu) par les systèmes administratifs et économiques. Ces préoccupations, d'ordre théorique, c'est-à-dire la nécessité de réfléchir au rôle des technologies de l'information et de la communication et des médias socionumériques dans la reféodalisation du quotidien, doivent être abordées également à l'aide de recherches empiriques.

La surveillance mobilise l'ensemble des moyens de communication à des fins non pas démocratiques, mais de contrôle, de sorte que ce qui pouvait constituer il y a peu encore de l'expression singulière, individuelle et authentique, voire émancipatrice, comme une « page perso », devient une trace qu'il est possible de suivre, voire d'interpréter à des fins prédictives (Commissaire à la protection de la vie privée, 2012). Et ce contrôle n'est pas que celui du politique, il est aussi celui du marché, à même de récolter les innombrables traces que nous laissons derrière nous, volontairement ou non. Il paraît donc pertinent d'examiner les mesures déployées par les États pour protéger la vie privée des citoyens de la demande du marché à l'égard des données personnelles (George, 2010 ; Commissariat à la protection de la vie privée, 2010). À défaut d'aider à maintenir les frontières entre espace privé et espace public, les États contribueront à ce que la protection des données personnelles devienne un privilège des mieux nantis. La redéfinition des frontières entre le privé et le public (Zack, 2008 ; Cardon, 2008), appelées à disparaître selon les géants des médias socionumériques (Zuckerberg, 2010), pourrait donc revenir à l'ordre du jour et susciter de nouveaux développements théoriques, dans les suites de Champagne (2015) et Fraser (2005), en plus de contribuer à un premier ensemble de recherches sur la gouvernance politique et globale.

Pourraient aussi être étudiées les mesures prises par les États pour respecter eux-mêmes ces frontières. On connaît la propension des États à faire valoir la sécurité nationale ou encore la lutte au terrorisme pour assurer la stabilité politique ou économique. Or, la massification des usages des nouvelles technologies rend désormais beaucoup plus aisée la surveillance des citoyens, que ce soit dans l'espace public ou privé (Landry, Aubin et Sénécal, 2015), comme l'a bien montré Edward Snowden.

L'étude des politiques publiques en communication et en culture comprend à son tour différentes orientations possibles, comme le rôle des médias de service public, remis en question dans la foulée du redéploiement des filières culturelles et sous la pression des acteurs privés (Rioux et Fontaine-Skronski, 2015 ; Flew, Iosifidis et Steemers, 2016 ; Tremblay, 2016 ; INA, 2016). On attend en effet des médias du secteur public qu'ils remplissent certaines fonctions clés, notamment celles qui contribuent à l'établissement et à la consolidation d'identités collectives (et donc à la stabilisation de mondes vécus) (Raboy 1991, 1997 ; Dahlgren, 1994) de même qu'à l'ouverture à la diversité multiculturelle, ce dernier point constituant pour Habermas, un enjeu essentiel pour les sociétés complexes.

À l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle planétaire, la question plus générale de l'accès aux médias et à internet, qui peut être étudiée sous l'angle des fossés numérique et

cognitif (Landry, 2013), recoupe le principe de l'accès à la discussion publique, déjà problématique. On notera d'ailleurs qu'il est possible d'étudier ces questions tant du point de vue de l'espace public (des conditions de son fonctionnement) que de l'éthique de la discussion (pour valider le caractère déontologique de la discussion et donc la participation des personnes concernées à la discussion). J'y reviendrai.

Il en est de même pour la neutralité d'internet, qui s'observe en termes de destinataires, de sources et de contenu de l'information (Curien et Maxwell, 2011 ; Schiller 2013, 2014 ; Strowel, 2013), neutralité revendiquée au nom d'une égalité d'accès au réseau, tant du point de vue des services que des applications. La recherche pourrait porter sur l'intervention de l'État (et du marché) pour respecter, favoriser ou contester la neutralité d'internet (Landry, Aubin et Sénécal, 2015).

Au nombre des conditions associées au bon fonctionnement de l'espace public figurent également l'accès citoyen à des données ouvertes (Cardon dans Stiegler, 2014), voire le développement du journalisme de données (Tredan, 2011 ; Parasie et Dagiral, 2013) pour garantir le droit du public à l'information, information qu'il lui sera possible ensuite de mobiliser, dans l'espace public, à des fins de coordination, d'interprétation et d'action.

La recherche en économie politique des communications, qui traite par exemple de la propriété des médias (George, 2015) et donc de la diversité de l'information accessible, est aussi rattachée au postulat liant diversité des sources à la diversité de l'information et donc à la formation de l'opinion publique critique. La crise des médias d'information en cours à l'heure actuelle fait naître la crainte d'une société où l'accès à de l'information non commanditée <sup>10</sup> ne sera qu'à la portée d'une petite élite <sup>11</sup> (Dahlgren, 2000). Le lien incestueux qu'entretiennent la plupart des grands médias avec les acteurs économiques, et qui existe depuis l'avènement de la presse commerciale, est toujours aussi préoccupant malgré les nombreuses promesses des représentants politiques et les études tout aussi nombreuses pour documenter la question de la privatisation de la sphère publique médiatique et la concentration de la propriété des médias.

Même en continuant d'entretenir un certain niveau de confiance dans le rôle *potentiellement* émancipateur des médias de masse dans l'espace public (Couldry), nous devons reconnaître que les derniers travaux sur la consommation de l'information par les jeunes (Centre des médias 2016 ; Pew Research Center 2015, 2016) n'augurent rien de bon. Les sélections opérées par Facebook, une source importante d'information pour les jeunes, de même que les limites observées pour la consommation mobile de l'information (Dunaway, 2016), suggèrent la reconduction de l'effet de renforcement et de polarisation idéologiques déjà observés dans la consommation des médias traditionnels. La pratique est d'autant plus inquiétante que les usagers peuvent avoir l'impression d'une diversité accrue du fait que l'information leur est présentée comme la recension des titres les plus importants. Des projets comme celui de l'Observatoire de la circulation de l'information,

---

<sup>10</sup> Le contenu commandité mais signé par les journalistes est appelé « marketing de contenu ». La frontière floue entre marketing et journalisme, entre matière informationnelle, publicitaire se brouille de plus en plus sans compter l'affichage sauvage des publicités sur les sites web d'information.

<sup>11</sup> Au-delà de la controverse qui concerne l'existence (ou non) d'une longue traîne de l'information sur internet, on observe que même sur les médias socionumériques, dont Facebook, les médias dominants continuent de dominer. (Goyette-Côté et Rocheleau, 2015)

auquel certains d'entre nous travaillons, pourrait jouer le rôle de chaînon manquant dans la critique menée il y a quelques années, au sein des médias communautaires, alternatifs, oppositionnels ou indépendants et qui visait à comprendre l'espace public médiatique au-delà des seuls médias.

Voilà donc pour quelques pistes de recherche en communication s'inspirant du concept d'espace public et en particulier des conditions de possibilité de celui-ci.

### **L'éthique de la discussion**

Maintenant quelques mots sur l'éthique de la discussion, qui concerne ici, je le rappelle les modalités sociopolitiques de la discussion publique. La frontière entre les modalités sociotechniques de l'espace public et les modalités sociopolitiques de l'éthique de la discussion peut paraître un peu abstraite, mais il s'agit bien de deux moments de la démocratie. On verra, je l'espère, que les deux ensembles de modalités sont intimement liés et qu'on peut les voir, tour à tour, comme une étant l'aval ou (l'amont) de l'autre : l'espace public étant nécessaire à l'éthique procédurale de la discussion (donc ici en amont), qui à son tour, permet d'infléchir le développement ou la contestation de l'espace public. Je rappelle que l'éthique de la discussion vise à baliser minimalement l'établissement des normes pratiques, c'est-à-dire des normes qui visent à interpréter une situation (conflictuelle, sinon il n'est pas nécessaire de l'interpréter et l'agir fonctionnel prend le relais) et à prendre une décision / à agir.

L'éthique de la discussion proposée par Habermas repose sur deux principes : les principes D et U. Le principe D (pour discussion, voire dans certains contextes, pour démocratie) prévoit qu'une norme pratique doit être élaborée dans le cadre d'une discussion rationnelle entre interlocuteurs. Mobilisant une raison « communicationnelle »<sup>12</sup>, nous serions en mesure d'établir des normes au-delà de ce qui a déjà été convenu par des structures qui nous précèdent (des institutions, des valeurs culturelles) au moyen de « la contrainte non contraignante du meilleur argument » (Habermas 2015, p. 18). Le principe D suppose des sujets capables et désireux d'en arriver à fonder des consensus et de résoudre les conflits (dont les risques sont encore plus importants dans des sociétés multiculturelles) sans recourir à la violence.

Le principe U, ou principe d'universalisation, postule que « toute norme, pour être valide, doit satisfaire à la condition selon laquelle les conséquences et les effets secondaires qui proviennent du fait que la norme a été universellement observée peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées » (Habermas 1997, p. 127). Les modalités sociopolitiques, que j'associe à l'éthique de la discussion, visent donc à valider des normes. Elles permettent du même coup de réfléchir à la procédure adoptée concrètement pour adopter ces normes. Alors que les modalités sociotechniques consolident les conditions du

---

<sup>12</sup> « Je nomme raison communicationnelle la capacité à opérer parmi ces éléments implicites au moyen d'une sonde critique, au lieu de tâtonner à l'aveugle. Cette capacité se manifeste par la négation, par de véhémentes protestations ou par le rejet discret d'un consensus implicite, par le refus de suivre les conventions au nom des conventions, par la révolte contre des situations inacceptables ou par le repli silencieux, fût-il cynique ou apathique, des marginaux et des exclus. » (Habermas 2015, p. 49)

débat public en les institutionnalisant, les modalités sociopolitiques permettent de réfléchir à la qualité de ces conditions, et donc de les critiquer.

Avec l'éthique de la discussion, il s'agit de voir, dans les faits, si une situation conflictuelle, présentant *a priori* des lectures, des points de vue différents, peut faire l'objet d'une discussion rationnelle à laquelle peuvent participer toutes les personnes concernées et enfin, dans le cas où une norme est adoptée, si les personnes concernées ont donné leur accord en tenant compte des conséquences et des effets secondaires de l'adoption de la norme. Par exemple, il est possible pour un citoyen canadien de s'exprimer sur la neutralité d'internet en participant à la consultation tenue par le CRTC et publicisée sur différents médias <sup>13</sup>. Cette consultation suppose l'existence d'un grand nombre de conditions associées à l'espace public : soit un système démocratique où est débattu publiquement ce type d'enjeux, une institution comme le CRTC dont le mandat permet de consulter les citoyens sur ce type d'enjeux, la liberté d'expression des citoyens, la liberté de presse, l'éducation qui permet aux citoyens de comprendre l'enjeu, les plateformes techniques qui servent à l'expression des citoyens, etc. Pour autant, il n'est pas certain que la décision qui sera prise par le CRTC respectera les deux principes de l'éthique de la discussion. Pour en juger, il faudrait examiner la procédure de consultation et les normes adoptées. On pourrait par exemple objecter que très peu de gens sont au fait de la consultation, que celle-ci ne pose pas clairement l'enjeu <sup>14</sup>, que les effets secondaires et les conséquences ne sont pas examinés ou encore que les normes adoptées ne reflètent qu'une partie des positions exprimées.

Les modalités sociopolitiques de l'éthique procédurale traitent donc d'aspects liés à la gouvernance, mais plus précisément des acteurs qui prendront part ou devraient prendre part à la gouvernance. Certains de ces facteurs touchent l'ensemble des secteurs et non pas uniquement la communication ; d'autres y sont plus exclusivement associés comme dans le cas de la neutralité d'internet ou la Loi sur le droit d'auteur, la protection de la vie privée ou tout autre enjeu présenté dans la rubrique qui concernait l'espace public.

### **Tous secteurs confondus**

Globalement, c'est-à-dire pour l'ensemble des secteurs et des enjeux, la question des personnes concernées et donc l'identification des gens qui devraient participer aux discussions (principe U), ou à tout le moins être représentées dans ces discussions, suscite des débats en philosophie politique, soit en termes d'ordre discursif (Habermas 1997), soit en termes d'échelles (selon qu'on en discute pour l'espace public national, postnational, voire transnational <sup>15</sup>). Le recours à l'éthique procédurale de la discussion permet aussi de se pencher sur la reconnaissance de la société civile ou plus largement, sur les conflits de légitimité, qui sont au cœur des questions posées habituellement en termes de

---

<sup>13</sup> La consultation a commencé avec la sollicitation de commentaires et se poursuivra avec une audience publique à l'automne. Pour en savoir plus : <http://crtc.gc.ca/fra/internet/facbill.htm>

<sup>14</sup> Le titre de la consultation se lit comme suit : « Comprendre les pratiques de facturation ainsi que l'établissement des prix des services Internet ».

<sup>15</sup> Sur la question, voir les propos de Fraser (2014) sur son passage du *all affected* au *all subjected*.

gouvernance<sup>16</sup>. Je rappelle que la gouvernance peut être définie comme le pouvoir délibératif et décisionnel exercé conjointement par une série d'acteurs, dont l'État, le marché et la société civile, mais à des niveaux différents.

À l'échelle individuelle, l'éthique de la discussion permet également de réfléchir à l'enjeu de la politisation ou de la prétendue dépolitisation. On se rappellera qu'au nombre des pathologies relevées par Habermas dans *L'espace public* figure en bonne place la notion de dépolitisation de même que le constat d'une généralisation des relations publiques. Or, les deux me paraissent au moins partiellement liées. La dépolitisation, entendue ici comme la désaffection des citoyens à l'endroit du débat politique, se mesure entre autres par la baisse du taux de vote aux élections, c'est-à-dire par la baisse de l'indicateur habituellement reconnu pour mesurer la légitimité politique dans les démocraties libérales. Sans doute faut-il d'abord revoir la notion même de politisation, qui ne saurait se limiter à l'exercice du droit de vote mais devrait comprendre, par exemple, la participation à la mobilisation sociale. Sur le plan conceptuel, la révision du concept de politisation en lien avec celui de démocratie radicale permettrait d'inclure des activités comme les appels à manifestation, au boycott et au buycott, activités souvent exercées en ligne de nos jours. Pour leur part, les recherches issues de la sociologie des problèmes publics (Gusfields 1981; Comby, 2011; Neveu, 2015) qui abordent la dépolitisation des enjeux (et non celle des citoyens) permettraient de prendre en compte le rôle de l'État (Cloteau et Mourad, 2016) et celui des médias dans cette dépolitisation, dépolitisation qui recourt souvent à l'individualisation des problèmes collectifs, ce qui empêche alors de les considérer comme tels, c'est-à-dire comme des problèmes collectifs, voire comme des pathologies sociales. Plus urgent peut-être, il faudrait également observer et comparer l'institutionnalisation ou *a contrario*, la répression de la mobilisation citoyenne dans l'espace public, physique ou technique.

Pour en revenir à nos enjeux sectoriels, l'accès aux médias et aux technologies, envisagé du point de vue du fossé numérique, ou de la neutralité d'internet, permet de réfléchir aux possibilités concrètes de participation à la discussion et donc du respect du principe D. Pour qu'il y ait discussion rationnelle, il faut pouvoir discuter.

Enfin, et je conclurai là-dessus, l'éthique de la discussion permet de réfléchir aux enjeux posés par la division internationale du travail en communication, entre autres des journalistes, appelés de plus en plus à produire du marketing de contenu, et mal ou peu protégés par les institutions. Le mécénat qui a permis la transnationalisation du journalisme d'investigation dans le cas des paradis fiscaux ne peut pallier à lui seul le déséquilibre entre la précarité actuelle des travailleurs de l'information et la nécessité de ressources considérables pour traiter d'enjeux à dimension globale se répercutant sur les biens communs, dont font partie les droits de la personne comme le droit à l'éducation. De plus, la connaissance des effets secondaires et des conséquences de l'adoption de normes nécessite à la fois une production journalistique de qualité, dans de bonnes conditions, mais aussi la participation des scientifiques dans l'espace public. On a vu que même dans des démocraties comme celle du Canada ou actuellement, celle du Brésil, le droit du public à

---

<sup>16</sup> À propos des stratégies de légitimation de la société civile mobilisée sur des enjeux de communication, voir Aubin, 2016.



l'information pouvait être gravement menacé et donc contrevenir aux principes de l'éthique procédurale de la discussion.

## Références

Aubin, F. (2014). « Between Public Space(s) and Public Sphere(s): An Assessment of Francophone Contributions » / « Entre espace (s) public (s) et sphère (s) publique (s) : bilan des travaux francophones sur une notion », dans *Canadian Journal of Communication* (no bilingue), vol. 39, n° 1, mars 2014, p. 89-110.

Aubin, F. (2016). « Les stratégies de légitimation de la société civile mobilisée sur des enjeux de gouvernance des communications », [PANAM 7, Gouvernance et service public médiatique dans les sociétés de la connaissance](#), p. 237-247, Montréal 2015

Boltanski, Luc et Ève Chiapello. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.

Cardon, D. (2008). « Le parler privé-public des réseaux sociaux d'Internet », dans L. Heaton, M. Millette et S. Proulx, *Médias sociaux: enjeux pour la communication*, Québec, PUQ, p. 33-48

Cardon, D. (2010). *La démocratie internet. Promesses et limites*, Paris, Seuil.

Cardon, D. (dir.). (2013). « Politique des algorithmes : Les métriques du web », dans *Réseaux*, 2013/1, n° 177, <<http://www.cairn.info/revue-reseaux-2013-1-page-63.htm>>, Page consultée le 30 décembre 2015.

Centre d'études sur les médias (2016). *Les Québécois et l'information à l'ère numérique* <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Quebecnumerique.pdf> Page consultée le 11 septembre 2016

Champagne, P. (2015). [1990]. *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique* Paris, les Éditions de Minuit

Cloteau, A. et M. Mourad. (2016). « Action publique et fabrique du consensus » dans *Gouvernement et action publique* 2016/1, p. 63-90

Comby, J.-B. (2011). « Ancrages et usages sociaux des schèmes d'appréhension d'un problème public. Analyses de conversations sur les changements climatiques. » Presses de Sciences Po : | « Revue française de science politique » 2011/3 Vol. 61 | pages 421 à 445 <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2011-3-page-421.htm> Page consultée le 11 septembre 2016.

Commissaire à la protection de la vie privée. (2010). « La commissaire à la protection de la vie privée termine son examen de Facebook. Communiqué [https://www.priv.gc.ca/media/nr-c/2010/nr-c\\_100922\\_f.asp](https://www.priv.gc.ca/media/nr-c/2010/nr-c_100922_f.asp) Page consultée le 11 septembre 2016

Commissaire à la protection de la vie privée. (2012). « L'ère de l'analyse prédictive : des tendances aux prédictions » Rapport. [https://www.priv.gc.ca/information/research-recherche/2012/pa\\_201208\\_f.asp](https://www.priv.gc.ca/information/research-recherche/2012/pa_201208_f.asp) Page consultée le 11 septembre 2016.

Curien, de N. et W. Maxwell (2011). *La neutralité d'internet*, Paris, La Découverte.

Dahlgren, P. (2000). « L'espace public et l'internet. Structure, espace et communication », dans Réseaux, vol 18, n° 100, p. 157-186, <[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso\\_07517971\\_2000\\_num\\_18\\_100\\_2217](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reso_07517971_2000_num_18_100_2217)>, Page consultée le 30 décembre 2015.

Dunaway, J. (2016). « Mobile vs. Computer: Implications for News Audiences and Outlets » <http://shorensteincenter.org/mobile-vs-computer-news-audiences-and-outlets/> Page consultée le 11 septembre 2016.

Flew, T., P. Iosifidis et J. Steemers (2016). *Global media and national policies: the return of the state*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, New York, Palgrave Macmillan Fraser, N. 2005. *Qu'est-ce que la justice sociale ? reconnaissance et redistribution*. Paris, La Découverte

Fraser, N. Kate Nash; et al. (2014). *Transnationalizing the Public Sphere*. Cambridge, Polity

Garnham, N. (2000). « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique », dans Réseaux, vol. 18, n° 101, Questionner la société de l'information. p. 53-91, [http://www.persee.fr/docAsPDF/reso\\_0751-7971\\_2000\\_num\\_18\\_101\\_2245.pdf](http://www.persee.fr/docAsPDF/reso_0751-7971_2000_num_18_101_2245.pdf) Page consultée le 30 décembre 2015.

George, E. (2003). « Les usages militants d'Internet : vers un espace public transnational ? », dans *Communication*, vol. 22, n° 2, p. 99-123.

George, E. (dir.) 2008. « Société de l'information ? », dans *tic&société*, vol. 2, no 2, <<http://ticetsociete.revues.org/448>> Page consultée le 30 décembre 2015.

George, E. (2010). « L'intrusion de Google dans la vie privée : au coeur des stratégies du capitalisme ? », dans Actes du 15ème colloque CREIS-TERMINAL – Les libertés à l'épreuve de l'informatique Fichage et contrôle social, juin 2010, <[http://www.lecreis.org/colloques%20creis/2010/Texte\\_EGeorge\\_CREIS2010.pdf](http://www.lecreis.org/colloques%20creis/2010/Texte_EGeorge_CREIS2010.pdf)>, Page consultée le 30 décembre 2015.

George, E. (dir.) (2015). *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Gingras, A.-M. 2006 [1999]. *Médias et démocratie : le grand malentendu*.

Goyette-Côté, M.-O. et S. Rocheleau. (2015). « Mythes et réalité du pluralisme de l'information sur le Web : le cas du Québec » dans George (dir.) *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*, Québec, PUL.

Gusfield, J. (1981). *The Culture of Public Problems. Drinking Driving and the Symbolic Order*, Chicago, The University of Chicago Press.

Habermas, J. (1978). *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot

Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Paris, Gallimard.

Habermas, J. (2015). « Espace public et sphère publique politique. Les racines biographiques de deux thèmes de pensée », dans *Esprit Habermas, le dernier philosophe*, *Esprit* nos 8-9, août-septembre 2015.

Habermas, J. (2016). Pro\_Europa. Jürgen Habermas: Democracy, Solidarity and the European Crisis <http://www.pro-europa.eu/index.php/en/at-issue/european-identity/11-j%C3%BCrgen-habermas-democracy,-solidarity-and-the-european-crisis> Page consultée le 3 juillet 2016.

INA. (2016). « Dossier Qu'est-ce qu'un média de service public », <<http://www.ina.fr/television/dossier/qu-est-ce-qu-un-media-de-service-public-8552>> Page consultée le 10 janvier 2016.

Klein, H. (2002). « La gouvernance d'internet », dans *Les cahiers du numérique*, vol. 3, p.91-128, Lavoisier éd., <<http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2002-2-page-91.htm>> Page consultée le 30 décembre 2015.

Lacroix, J.-G. et G. Tremblay. (1997). « Le rôle de l'État en matière de culture et de communication », p. 153-175 (inédit)

Landry, N. (2012). *SLAPP : bâillonnement et répression judiciaire du discours politique*. Montréal, Écosociété.

Landry, N. (2013). *Droits et enjeux de la communication*. Québec : Presses de l'Université du Québec

Landry, N., F. Aubin et M. Sénécal. (2015). « Médias et mouvements sociaux : pratiques de mobilisations collectives », dans *CJMS Fall 2015 / RCÉM*, automne 2015, p. 124-145.

Lessig, L. (2006). *Code 2.0*, New York, Basic Books

Lyon, D. (2002). « Editorial. Surveillance Studies: Understanding visibility, mobility and the phenetic fix », dans *Surveillance & Society*, <http://library.queensu.ca/ojs/index.php/surveillance-and-society/article/view/3390/3353> Page consultée le 30 décembre 2015.

Lyon, D. (2007). *Surveillance studies: an overview*, Cambridge, Polity.

Mattelart, A. (2007). *La globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte.

Mattelart, A. (2010). « Gouverner par la trace », dans *Mouvements* 2/2010, n° 62 , p. 11-21, <<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-11.htm>> Page consultée le 30 décembre 2015.

Neveu, É. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics* Paris, Armand Colin

Parasie, S. et E. Dagiral (2013). « Des journalistes enfin libérés de leurs sources ? Promesse et réalité du "journalisme de données " », dans *Sur le journalisme/About journalism /Sobre jornalismo*, vol. 2, no 1, <<http://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/view/70>> Page consultée le 30 décembre 2015.

Pasquale, F. (2015). *The Black Box Society. The Secret Algorithms That Control Money and Information*, Harvard, Harvard University Press.

Pew Research Center (2015). *Teens, Social Media & Technology Overview 2015* <http://www.pewinternet.org/2015/04/09/teens-social-media-technology-2015/> Page consultée le 11 septembre 2016.

Pew Research Center (2016). *News Use Across Social Media Platforms 2016* <http://www.journalism.org/2016/05/26/news-use-across-social-media-platforms-2016/#the-audience-overlap> Page consultée le 11 septembre 2016.

Raboy, M. (1991). « L'économie politique des médias et le nouvel espace public de la communication », dans Michel Beauchamp (dir.), *Communication publique et société*, Boucherville, G. Morin, p. 183-213.

Raboy, M. (1997). « Cultural Sovereignty, Public Participation and Democratization of the Public Sphere: The Canadian Debate on the New Information Infrastructure. », dans B. Kahin et E. J. Wilson (eds.), *National Information Infrastructure Initiatives: Vision and Policy Design*, Cambridge, MIT Press, p. 190-216.

Raboy, M. (2000). *Les médias québécois : presse, radio, télévision, inforoute*. Montréal, G. Morin

Rioux, M. et K. Fontaine-Skronski (dir.) (2015). *Global governance facing structural changes: new institutional trajectories for digital and transnational capitalism*, New York, Palgrave Macmillan.

Schiller, D. (2013). « Multinationales, États, usagers : qui gouvernera Internet ? », dans *Le Monde diplomatique*, février 2013, vol. 60, no 707, p. 6.

Schiller, D. (2014). « Géopolitique de l'espionnage », dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2014, p.1, 10 et 11, <http://www.monde-diplomatique.fr/2014/11/SCHILLER/50926#partage>. Page consultée le 30 décembre 2015.

Bernard Stiegler (dir.) (2014). *Digital Studies : organologie des savoirs et technologies de la connaissance*, Limoges, Fyp éditions, 2014, 189 p.

Strowel, A. (2013). *Net Neutrality in Europe - La neutralité de l'Internet en Europe*, Bruxelles, Bruylant.

Trédan, O. (2011). « Quand le journalisme se saisit du Web : l'exemple du datajournalism », Colloque Les mutations structurelles du journalisme (Mejor 2011), Université de Brasilia, <<http://florlecam.com/slj/wp-content/uploads/2011/05/Datajournalism-Tr%C3%A9dan.pdf>> Page consultée le 30 décembre 2015.

Tremblay, G. (2016). « Public Service Media in the Age of Digital Networks », dans *Canadian Journal of Communication*, vol. 41, no 1, < <http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/3062/2812> > Page consultée le 6 mars 2016.

Zack, J. (2008). « L'Internet, une invitation à repenser la distinction entre public et privé », dans *Cahiers Sens public*, 2008/3-4, n° 7-8, <<http://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2008-3-page-145.htm>> Page consultée le 30 décembre 2015.

Zuckerberg, M. (2010) sur Assite.com. « Facebook met fin à la notion de vie privée ». Interview de Mark Zuckerberg du 11 janvier 2010. [assiste.com/Facebook\\_Mark\\_Zuckerberg\\_Fin\\_de\\_la\\_vie\\_privee.html](http://assiste.com/Facebook_Mark_Zuckerberg_Fin_de_la_vie_privee.html) Page consultée le 11 septembre 2016.